

APERÇU HISTORIQUE DES QUARTIERS

« CHAMPEL »

DOMINIQUE SCHOENI

<i>Introduction</i>	2
Présentation générale	2
Secteurs CASS et délimitations GIREC	3
<i>Historique</i>	4
De la cité médiévale à la Genève du XIX^e siècle	4
Le quartier des Tranchées	5
La destruction des anciens quartiers populaires	6
La fusion des communes genevoises	6
Entre Malagnou et les Falaises de l'Arve	7
La Cluse, la Roseraie et la colline de Beau-Séjour	8
Au début du XX^e siècle	9
Les grands projets modernistes	10
L'après-guerre	10
Les années 60	11
Des années 70 à l'époque actuelle	12
Le domaine de l'animation socioculturelle dans le quartier de Champel	13

Introduction

Présentation générale

Le secteur CASS de Champel s'étend sur une grande partie de la rive gauche, entre Plainpalais et les Eaux-Vives. A première vue, ce secteur semble présenter une grande homogénéité, mais si l'on y prête plus d'attention, on observera des différences sensibles entre les différents quartiers qui le composent. Certains quartiers comme les Contamines ou le bas de Champel (entre le Plateau et la place Claparède) sont marqués par une grande proximité avec le centre ville. Globalement, ils présentent un tissu urbain plus serré et des constructions plus anciennes que le reste du périmètre analysé. Le quartier des Contamines est toutefois presque exclusivement résidentiel, tandis que le bas de Champel comprend des bâtiments publics, des immeubles de bureaux, des magasins.

Les quartiers de Florissant et le haut de Champel témoignent, eux, d'une urbanisation plus tardive : on trouve ici une disposition des immeubles en barres, des constructions plus hautes et dégagées des tracés des voies de circulations. A l'origine principalement affectés au logement, ces périmètres présentent également une forte occupation par les entreprises du secteur tertiaire. Aux marges de ces quartiers, certaines zones de villas sont encore appelées à se développer. C'est le cas, dans les secteurs des Crêts-de-Champel et de la Florence. D'autres, plus proches du centre urbain, ont fait l'objet d'un plan de site et ne devraient pas connaître de transformations majeures (les secteurs de La Colline et de Beau-Séjour).

Au quartier de Champel est associée une réputation de quartier bourgeois. Cette idée est ancienne puisqu'elle témoigne de l'occupation, durant la seconde moitié du 19^e siècle, des lotissements sur les anciens domaines du Plateau, par une moyenne bourgeoisie, qui dispose de suffisamment de moyens pour accéder à des propriétés individuelles. La situation en hauteur de ce secteur, à l'écart des faubourgs populaires et des industries, privilégie à l'époque ce type de constructions. L'urbanisation des années 50, et à plus forte raison celle des années 60 et 70, avec la construction de nombreux HLM, viennent pondérer pour une part ces caractéristiques socio-économiques. On remarquera néanmoins qu'au début des années 80, la répartition de la population étrangère dans la ville témoigne d'une forte présence de ressortissants des pays du Nord (Allemands, Anglais, Etats-uniens) dans les quartiers périphériques, et en particulier à Champel, où se concentre un grand nombre d'entreprises étrangères ou de multinationales¹. La construction récente d'immeubles de haut standing sur les dernières zones à urbaniser dans ce secteur semble également attester de l'arrivée d'une nouvelle population aisée dans le périmètre.

¹ RAFFESTIN, Claude (1982) : « Géographie des groupes nationaux dans les quartiers de la ville de Genève » in : *Un nouveau regard sur la ville. Contributions à l'ethnologie urbaine*. Ethnologica Helvetica 6/ 1982 pp. 139-148

Secteurs CASS et délimitations GIREC

La présente description s'est appuyée sur les délimitations du secteur CASS et des sous-secteurs GIREC (Groupe Interdépartemental Représentation Cartographique). Celles-ci ne doivent toutefois pas être considérées comme absolues. Le découpage d'un espace urbain en zones disjointes apparaît clairement insatisfaisant lorsque l'on considère les différentes représentations que s'en font les acteurs sociaux. La sectorisation doit être considérée comme un outil heuristique qui permet d'articuler des comparaisons entre chaque partie de la ville. Notre description de traits particuliers à certains quartiers constitue ainsi souvent une forme de réduction de la réalité sociale, nécessaire sans doute, mais qui ne doit pas faire oublier que les limites intra-urbaines *vécues* et *pratiquées* sont plus floues que celles qui peuvent être tracées sur une carte. A titre d'exemple, on notera que l'impact des axes de circulation dans le paysage urbain, s'il est loin d'être négligeable en terme de nuisances, ne doit pas être surévalué en terme de limite. La prise en compte de la mobilité des habitants et des usagers montre que leur caractère de frontières urbaines est négocié dans la pratique et dépend de nombreux facteurs (parcours scolaires et professionnels, proximité des commerces dans le périmètre, accès aux espaces verts et aux lieux de loisirs, etc.).

Il faut également souligner que les découpages administratifs des quartiers par les institutions peuvent présenter des différences importantes, et ne servent parfois que de manière indicative. On relèvera en particulier que les Maisons de quartiers exercent généralement une influence bien au-delà des limites qui leur sont assignées.

Le « quartier »

Dans ce document, nous utilisons également souvent le terme de "quartier", qui renvoie à une problématique similaire à celle des secteurs GIREC. Incontournable, cette notion s'avère toutefois souvent très imprécise. Elle recouvre une réalité vaste et complexe, englobant autant les formes du bâti que les dimensions sociales, économiques ou culturelles susceptibles de distinguer différentes parties dans l'ensemble de la ville. Utilisé communément par ses habitants et ses usagers, le terme de quartier renvoie également à des dimensions subjectives (ou intersubjectives) de l'expérience que ces derniers ont de l'espace urbain. Pour reprendre la définition minimale de Perrec, le quartier, c'est "la partie de la ville dans laquelle on n'a pas besoin de se rendre, puisque précisément on y est."², une définition qui, on le voit, ne permet guère au nouveau venu d'en tracer d'office les limites précises.

On remarquera en outre que la définition du quartier comme lieu de résidence peut sembler singulièrement réductrice quand on considère la mobilité des habitants dans l'ensemble de l'agglomération. Si le quartier peut représenter indéniablement un espace auquel ses habitants

² PEREC, Georges (1985) *Espèces d'espaces*. Paris Ed. Galilée p.79

s'identifient, la prise en compte de la catégorie des usagers nous interdit d'en faire un « modèle réduit du local »³ qui se suffirait à lui-même.

Historique

De la cité médiévale à la Genève du XIX^e siècle

Depuis la destruction des faubourgs médiévaux, au 16^e siècle, les fortifications entourant la ville de Genève ont été progressivement élargies et renforcées jusqu'à occuper, à la fin du 18^e siècle, une surface plus importante que la ville elle-même. Séparée de la campagne environnante par ces ouvrages de défense, la cité ne se développe qu'intra muros durant plusieurs siècles. L'accroissement de la population (dû en particulier à l'afflux de réfugiés protestants français entre les 16^e et le 17^e siècle) provoque une très forte densification des constructions sur le tracé serré du parcellaire médiéval. Des bâtiments sont érigés dans les cours des maisons, elles-mêmes rehaussées d'étages supplémentaires. De la ville haute aux Rues-basses, la ville acquiert un caractère enchevêtré et chaotique.

Les premiers changements importants dans la cité interviennent au 18^e siècle. Une économie en pleine expansion permet à de grands propriétaires de racheter plusieurs parcelles pour y construire des maisons plus vastes. Des promenades sont aménagées entre les réseaux de fortifications, de nouvelles portes sont créées. Des faubourgs renaissent progressivement hors-les-murs, au hasard des circonstances, avec l'installation d'artisans à la Coulouvrenière et le long des berges du lac.

Au début du 19^e siècle, sous la Restauration, la construction des quartiers de la Corraterie et des Bergues témoigne de la volonté de développement et d'embellissement de la ville, qui ne peut s'étendre alors qu'en direction du lac. Les travaux d'aménagement des rives, menés à la même époque par Guillaume-Henri Dufour, contribuent à recentrer la ville autour de l'embouchure du Rhône⁴. L'avènement d'un projet de ville moderne ne vient toutefois qu'après l'accession au pouvoir du gouvernement radical de James Fazy, au milieu du siècle. Une loi prévoyant la démolition des fortifications est votée et inscrite dans la Constitution. Durant presque 50 ans, les terrains gagnés sur les remparts et les fossés vont permettre l'établissement

³ LEVY, J. (1989) « Quels espaces pour la démocratie urbaine » in GAGNON, C., KLEIN J-L et TREMBLAY M. : *Le local en mouvement*, GRIR, Université du Québec à Chicoutimi. Cité par JOYE, Dominique et SIMONIN, Alain (1995) : *Démocratie et participation locale. Rapport de recherche pour la Ville de Genève*. Rapport de recherche n°128 Février 1995 Institut de recherche sur l'environnement construit. Département d'architecture. Ecole polytechnique fédérale de Lausanne. Lausanne. 54 p.

⁴ voir CORBOZ, André (2001) : " La « refondation » de Genève en 1830 (Dufour, Fazy, Rousseau)" In : CORBOZ, André : *Le territoire comme palimpseste et autres essais*. Paris. Les éditions de l'imprimeur. 2001

de nouveaux quartiers, de promenades et d'édifices publics. Une partie est vendue à des privés au bénéfice de la Ville et de l'Etat, mais leur aménagement fait déjà l'objet d'une tentative de planification. Les plans conçus par l'ingénieur polonais Léopold Stanislas Blotnitzki (1817-1879), approuvés en 1858 par le Conseil d'Etat, servent de modèles pour les nouveaux quartiers construits selon une trame orthogonale autour de la ville ancienne. Dans cette première couronne urbaine, les architectures, les places et les artères se distinguent souvent par leur monumentalité, autant par rapport à la ville ancienne que par rapport aux premiers faubourgs qui se sont développés extra-muros. Dans la relative uniformité architecturale de ce que l'on appellera "la ceinture faziste" se distinguent déjà les éléments d'une spécialisation de chacune de ses parties : autour de la Corrairie se développe le quartier des affaires, l'industrie s'installe à la Coulouvrenière, le périmètre de la Place Neuve est dévolu aux arts et aux sciences tandis que Rive accueille les activités commerciales. Menées en l'espace d'un demi-siècle, ces opérations vont déterminer le développement futur de l'agglomération, notamment en assurant la valorisation immobilière des terrains situés sur la périphérie. Les quelques faubourgs qui s'étaient développés extra-muros seront en grande partie voués à la démolition.

Le quartier des Tranchées

Première extension de la ville en direction de Champel, le quartier des Tranchées occupe une position particulière parmi les autres quartiers de la ceinture faziste : une situation privilégiée, sur une éminence de terrain, à l'écart des faubourgs populaires et des industries qui se développent à la même époque. Après la destruction des remparts, les pouvoirs publics, propriétaires des parcelles, laissent le soin à des privés de bâtir les terrains lotis. Les Tranchées, premier quartier résidentiel de la Genève moderne, s'affirme rapidement comme un prolongement de la ville haute où résident les familles patriciennes. Soucieux de maîtriser l'apparence de la ville et de contribuer à son embellissement, les autorités dressent pour ce périmètre un cahier des charges qui fixe le gabarit des bâtiments (qui seront peu élevés, compte tenu de la présence de l'ancien observatoire sur le tertre) et leur disposition à l'intérieur du tracé orthogonal des nouvelles voies de circulation. Des hôtels particuliers et des petits immeubles, le plus souvent luxueux, y sont construits, entourés de jardins privés. Parmi les édifices publics, on compte ici l'église russe (édifiée très tôt, en 1866), et le Musée d'Art et d'Histoire, qui vient remplacer des entrepôts au début du 20^e siècle. Le bâtiment de l'ancien observatoire, qui se situait sur la promenade en face du musée, sera finalement détruit en 1969 pour être transféré à Sauverny.

La destruction des anciens quartiers populaires

Dans le dernier quart du 19^e siècle, tandis que la construction des nouveaux quartiers de la ceinture faziste se poursuit, les anciens quartiers du centre urbain connaissent également des transformations profondes. L'influence des idées hygiénistes commence à se faire sentir, et imprime ses marques sur la forme de la ville. On procède au percement de rues, dans l'enchevêtrement des bâtiments au pourtour de la ville haute, dans les Rues-basses, l'Île et le faubourg de Saint-Gervais. Il s'agit d'"assainir" ces quartiers désormais considérés comme des taudis insalubres, d'y faire pénétrer l'air, la lumière et de faciliter les circulations⁵. Ces mesures d'assainissement provoquent le départ des populations pauvres et ouvrières qui vont chercher à se loger dans les banlieues qui se développent à la périphérie. La construction de nouveaux quartiers d'habitations économiques n'est pas encore à l'ordre du jour et les immeubles des quartiers de la ceinture fazistes ne sont pas accessibles aux classes populaires⁶. Les communes de Plainpalais et des Eaux-Vives voient un accroissement considérable de leur population, renforcé par l'afflux d'une population confédérée attirée par les nouveaux emplois qui s'y développent.

La fusion des communes genevoises

Il nous faut préciser ici qu'en cette fin du 19^e siècle, le territoire actuel de la ville de Genève est encore divisé en plusieurs communes. La commune de Genève proprement dite ne comprend que la cité et une petite partie de la rive droite. La commune du Petit-Saconnex couvre un vaste territoire qui va de Saint-Jean à Sécheron, celle des Eaux-Vives, la rive gauche du lac jusqu'à Malagnou, et celle de Plainpalais, enfin, s'étend de la pointe de la Jonction jusqu'à la limite de Florissant. Constituées en 1798, durant la période sous annexion française, ces communes sont maintenues dans leurs frontières sous la Restauration, et vont acquérir, après la révolution de 1846, une structure administrative et politique comparable à celle des communes actuelles, avec un conseil municipal et un exécutif communal (le Conseil administratif pour la ville de Genève, un maire et ses adjoints pour les autres communes.)⁷

Dans les dernières années du 19^e siècle, les frontières des communes entourant la cité sont rapidement dépassées par le développement de l'agglomération. Compte tenu de l'accroissement de leur population, elles connaissent une diversification rapide des activités professionnelles et deviennent génératrices d'emplois. On y observe d'abord un essor des

⁵ voir à ce propos : LESCAZE, Bernard, HILER, David, FREI, Anita (1994) : *L'histoire du logement social à Genève (XIXe - XXe siècle) : 1919-1994, 75 ans de la Société Coopérative d'Habitation Genève*. Genève, SCHG 1994 351 p.

⁶ Les projets de cités-jardins ne verront le jour que dans les premières décennies du XX^e siècle, et les premiers ensembles de logements collectifs dans les années 30. voir HILER, David, DAVIER, Jacques collab.(1995): *75 ans, un sacré bail : histoire de la Chambre genevoise immobilière*. Genève Imprimerie. Atar 1995. 179 p.

⁷ ROTH, Hansjörg (2000) : *La fusion des communes de l'agglomération urbaine genevoise en 1930*. Mémoire de licence d'histoire générale de la Faculté des Lettres de l'Université de Genève, sous la dir. de François Walter (Unité d'histoire nationale et régionale) Genève 121 p.

activités commerçantes et des services, puis l'implantation de l'industrie avec l'arrivée (relativement tardive à Genève) de la mécanisation. Des secteurs industriels se développent le long de la Plaine de Plainpalais, à la Coulouvrenière, et dans une moindre mesure à la Terrassière.⁸

Ce développement urbain se fait de façon assez anarchique, non seulement du fait du manque de législation adéquate, mais également dans la mesure où ce territoire urbain en pleine croissance dépend de différentes autorités communales. Durant les premières décennies du 20^e siècle, l'idée d'une fusion entre la ville de Genève et les communes périurbaines voit le jour. Cette idée rencontre d'abord beaucoup de résistance, autant de la part des communes concernées que des autorités cantonales. Son approbation par voie populaire, en 1930, entraîne le transfert d'un certain nombre de compétences des communes à l'Etat, notamment en matière d'aménagement du territoire.

Entre Malagnou et les Falaises de l'Arve

Le territoire de l'actuel quartier de Champel, qui fait alors partie de la commune de Plainpalais, reste jusqu'à la fin du 19^e siècle relativement épargné par l'extension de l'agglomération. Le lotissement des terrains entre les Contamines et les falaises de l'Arve va permettre à la petite bourgeoisie citadine d'accéder à la propriété sur les domaines autrefois réservés à la grande bourgeoisie.⁹ On y rencontre alors surtout des villas et des chalets, entre les campagnes et des grands domaines préservés, comme celui de l'actuel Parc Bertrand.

Au début du 20^e siècle, quelques immeubles sont édifiés en-dessus de la place Claparède, puis dans la décennie qui suit, au-dessus du Plateau de Champel. Il faut toutefois attendre les années 40 pour voir s'édifier de façon plus systématique des bâtiments locatifs à la place de villas, le long des chemins communaux qui remontent en direction des falaises de l'Arve.

Les quartiers voisins des Contamines et de Florissant (qui se situaient alors sur le territoire de la commune des Eaux-Vives) connaissent également une forme d'urbanisation très progressive. Si quelques immeubles sont déjà construits le long du Boulevard des Tranchées dans la seconde moitié du 19^e siècle (dont on trouve encore de très beaux exemples autour de la rue de-Beaumont), il faut attendre le début du 20^e siècle pour que les constructions s'étendent de part et d'autre de la route de Florissant, en-dessous des parcs Bertrand et des Contamines¹⁰. Plus loin, les parcelles sont encore occupées par des grandes maisons

⁸ Voir ZINNOW, Virginie (1995) : *La naissance de la banlieue à Genève : étude sur les banlieues de la rive gauche, 1800-1880* Mémoire de licence. Faculté des lettres. Genève 1995. 140 p.

⁹ HILER, David, DAVIER, Jacques collab. (1995) : *75 ans, un sacré bail : histoire de la Chambre genevoise immobilière*. Genève Imprimerie. Atar 1995. 179 p. p 30.

¹⁰ voir BARDE, Edmond (1930) : *La "grande Genève" : Ville - Plainpalais - Petit-Sacconnex - Eaux-Vives : notes d'histoire* A.Jullien, Genève, 1930. 110 p.

bourgeoises. L'urbanisation des années 50, puis celle, plus radicale, des années 60 et 70 va intégrer les anciens domaines et les quartiers de villas dans la couronne suburbaine que nous connaissons actuellement.

La Cluse, la Roseraie et la colline de Beau-Séjour

L'urbanisation de l'ancienne campagne du domaine de la Cluse, entre Plainpalais et Champel, est plus précoce. Dès le milieu du 19^e, sous l'impulsion du nouveau gouvernement radical, les équipements publics qui occupent des bâtiments dans la cité sont déplacés sur des terrains en périphérie. Tandis que les casernes et les abattoirs sont déménagés à la Jonction, l'Hôpital Général s'installe dans des nouveaux bâtiments, inaugurés en 1856 sur le domaine de la Cluse. En l'espace d'un demi-siècle, avec l'installation de la maternité sur une parcelle voisine, de l'hôpital Buttini à Plainpalais (aujourd'hui détruit), et de plusieurs cliniques à Champel, c'est toute une cité hospitalière qui se développe à proximité de la ville. Le périmètre de l'hôpital ne cessera de s'étendre au cours du 20^e siècle, pour répondre aux nouveaux besoins en matière de soins¹¹.

Entre le quartier de la Roseraie et la colline Beau-Séjour, un autre établissement, aujourd'hui disparu, a contribué autant à la vocation hospitalière du secteur qu'à son aménagement : les établissements hydrothérapeutiques de l'Arve. Construits dans le dernier quart du 19^e siècle par David Moriaud, un promoteur radical, ces bains fonctionnent jusqu'aux années 30, pour être finalement détruit durant les années 80. Le promoteur, qui a acheté la maison de maître du domaine de Beau-Séjour en vue d'en faire un hôtel pour les curistes, a par ailleurs loti tout le quartier et entrepris la construction de nombreuses villas. Ces dernières ont été préservées jusqu'à aujourd'hui. Menacées par un plan d'urbanisation dans les années 60, elles ont par la suite attiré l'attention des défenseurs du patrimoine (et en particulier de la Commission des monuments et des sites, au milieu des années 80). Aujourd'hui, une grande partie de la colline de Beau-Séjour fait l'objet d'un plan de site, protégeant la plupart des villas de la destruction.

A l'époque de leur construction, les maisons de la Colline de Beau-Séjour sont destinées principalement à la bourgeoisie. Elles accueillent administrateurs et médecins des établissements hospitaliers voisins. Quelques villas plus modestes sont néanmoins construites, mais c'est surtout sur le secteur voisin de la Cluse où les employés et étudiants trouvent à se loger, dans les immeubles locatifs à bas loyers construits dès la fin du 19^e siècle, entre la place des Augustins et le Quai Capo-d'Istria.¹²

¹¹ Plus particulièrement entre les années 60 et les années 90, avec la construction du nouveau bâtiment principal de l'Hôpital Cantonal.

¹² BARDE, Edmond (1930) op.cit. p. 80

Au début du XX^e siècle

L'accroissement démographique de la ville ne faiblit pas au tournant du 20^e siècle. Entre 1880 et 1910, l'agglomération urbaine augmente de 47 000 habitants¹³. Cette tendance se poursuit jusqu'à la première guerre mondiale et la période de récession qui suit¹⁴. Quoi qu'il en soit, le phénomène de croissance urbaine que l'on peut observer depuis la fin du 19^e siècle se confirme. Au centre-ville, le tertiaire gagne du terrain avec la construction de bureaux et de locaux commerciaux qui viennent remplacer les logements. L'industrie pour sa part, dès qu'elle gagne en expansion, tend à s'installer à la périphérie (principalement sur les nouveaux terrains de la rive droite). En matière de logement, si le lotissement des grands domaines a permis à la petite bourgeoisie d'accéder à la propriété, on constate que l'extension de l'agglomération se solde par un accroissement du nombre des locataires par rapport à celui des propriétaires, et les sociétés immobilières jouent un rôle croissant dans les projets de construction¹⁵. Le manque de logement, et en particulier de logements économiques pour les populations délogées du centre-ville, se pose d'une manière plus aiguë durant les premières décennies du 20^e siècle.

Au début des années 30, Genève n'a plus rien de comparable avec la petite cité de la seconde moitié du 19^e siècle. Avec le développement des infrastructures de transport, elle s'est étendue en une vaste agglomération constituée de grandes banlieues. Ces dernières, toutes très liées au centre, se différencient cependant fortement entre elles, que ce soit au niveau de leur tissu urbain ou de leur composition sociale. En outre, la croissance urbaine ne s'est pas réalisée de manière concentrique et homogène, mais plutôt en étoile et de façon dispersée, le long des axes radiaux qui relient le centre à la périphérie. Des zones proches du centre sont restées non-développées, tandis que des communes rurales se sont urbanisées. Dans les quartiers périphériques, les lotissements de villas côtoient les immeubles locatifs, et parfois les industries.

Cette forme de développement est explicable en partie par le manque de législation en vigueur: jusqu'au dernier quart du 19^e siècle, l'arsenal législatif relatif à l'aménagement du territoire reste très limité. Les premières lois en matière de construction, édictées dans le dernier quart du 19^e siècle, se révéleront vite insuffisantes pour maîtriser le développement de l'agglomération¹⁶. Elles seront complétées, dès la fin des années 1920, par des lois qui définissent des zones distinctes de construction. La *Loi sur les constructions et installations diverses* (LCI), et la *loi sur l'extension des voies de communications et l'aménagement des quartiers ou localités*, promulguées sous l'impulsion de Camille Martin, permettent à l'Etat de prendre les commandes en matière de développement urbain. Ces lois sont à l'époque plutôt

¹³ HILER, David, DAVIER, Jacques collab. (1995) op.cit. p. 28

¹⁴ ibid. p. 46

¹⁵ HILER, David, DAVIER, Jacques collab. (1995) op.cit.

¹⁶ la *Loi sur l'alignement des nouvelles constructions dans la ville de Genève et dans la banlieue* (1878) En 1895, la *Loi générale sur les routes, la voirie, les constructions, les cours d'eau, les mines et l'expropriation*.

bien accueillies, même si elles constituent un cadre contraignant pour les promoteurs immobiliers : elles réservent de grandes possibilités de surfaces à bâtir, notamment pour les immeubles locatifs. La LCI définit alors 5 zones en fixant le gabarit admissible des constructions : 21 mètres pour les deux premières zones (respectivement les quartiers de la ville de Genève dans les limites des anciennes fortifications et ceux de la ceinture faubourgeoise), 18 mètres pour la troisième (constituée par les banlieues pavillonnaires où l'urbanisation est commencée), 12 mètres pour la zone de transition (entre les zones urbaines et les zones rurales, réservée à de petites maisons locatives), et 9 mètres pour le reste du canton.

Les grands projets modernistes

Le développement peu planifié de l'agglomération, qui avait préservé un grand nombre de poches de tissu du 19^e siècle au centre de l'agglomération va également susciter dans les années 30 des plans d'urbanisme radicaux qui visent à homogénéiser l'espace urbain. Ces plans visionnaires (dont le plan de 1935 de l'architecte Braillard, alors magistrat socialiste aux commandes du Département des Travaux Publics) n'auront toutefois qu'un impact limité sur le centre urbain déjà densifié. Dès le début des années 40, les plans défendus par les autorités se révèlent plus consensuels et respectueux du bâti préexistant¹⁷. De manière générale, les idées rationalistes du mouvement moderne en matière d'architecture et d'urbanisme ne pénètrent que très progressivement le contexte genevois, et le second conflit mondial marque un frein dans le domaine de la construction.

L'après-guerre

Dans l'après-guerre, Genève retrouve son rôle international et connaît une période de haute conjoncture économique. L'accroissement démographique et de la réduction de la taille des ménages entraîne une forte demande de nouveaux logements. Malgré la relance du secteur de la construction, une crise quasi endémique se fera sentir durant plusieurs décennies. En matière de logement social, la loi sur les logements HBM permet la construction de plusieurs ensembles financés par les collectivités publiques, tandis que les subventions fédérales permettent à des privés ou des coopératives d'entreprendre des opérations immobilières importantes sur la proche périphérie. Les premiers sites à urbaniser, comme le préconise le plan de 1948 selon l'idée d'un développement concentrique de l'agglomération, sont les grands domaines encore vierges ou peu occupés, à proximité directe du centre-ville. L'urbanisation des quartiers de Villereuse, de Malagnou et de Florissant, contemporaine des premiers grands ensembles de la rive droite (Beaulieu et de Vermont), s'inscrit dans ce contexte. Ces exemples témoignent, en termes d'urbanisme, de la nouvelle prédominance des principes modernistes, en germe dans les années 30 (des constructions dégagées du tracé des rues, plus hautes) et un

¹⁷ voir LEVEILLE, Alain [et al.] (2003) : *1896-2003 : projets d'urbanisme pour Genève*. Centre de recherches sur la rénovation urbaine. IAUG DAEL Ed. GEORG Genève 2003

traitement du territoire en termes de fonctions (avec l'établissement de zones strictement résidentielles, de zones mixtes et de zones industrielles).

En matière de construction, les techniques ont également beaucoup évoluées depuis l'avant-guerre. L'apparition de la préfabrication industrielle et la planification d'ensembles de logements sur une plus grande échelle permettent de construire rapidement et de réduire le coût des opérations. Les constructions de cette époque sont reconnaissables sur le bas de notre secteur (la zone constructible s'étendant à l'époque jusqu'à la hauteur du milieu du Parc Bertrand). En dessus du plateau de Champel, on remarquera les architectures des immeubles du bureau Honegger, qui connaît à cette époque un succès important en se spécialisant dans la construction à coût modéré. L'immeuble de Miremont-le-Crêt (entre la rue de Miremont et l'avenue Calas) de l'architecte Saugey, date également de cette époque, ainsi que l'ensemble Malagnou-Parc, à l'extrémité de l'avenue Krieg.

Si les constructions se succèdent dans les premières années d'après-guerre, le problème du manque de logement n'est toutefois pas résolu au milieu des années 50. La mise en place du régime de subventions HLM, approuvé par la loi de 1957, ainsi que la création d'une nouvelle zone de développement sur la périphérie de la ville, vont permettre un développement considérable de l'agglomération et des communes du canton. Il s'agit là d'un remaniement complet des politiques de la construction et du logement. Les principes de 1948, qui limitaient l'expansion sur la zone agricole, sont abandonnés. On procède à une refonte de la LCI (Loi sur les constructions et installations diverses) pour autoriser une élévation des gabarits, tandis que les nouvelles lois fixent trois catégories d'immeubles HBM, HLM et HCM, dont l'accès est réglementé selon des barèmes fixés par l'Etat¹⁸.

Dans notre secteur, la limite des constructions des différentes époques est clairement visible dans le paysage urbain. Au milieu des années 50, elle passe grosso modo à la hauteur du milieu des rues de Miremont et Dumas, et se poursuit de l'autre côté du parc Bertrand le long du tracé de l'avenue Krieg. Le déclassement en zone de développement des terrains agricoles et des zones de villas va permettre de poursuivre des opérations en direction du haut de Champel, jusqu'aux falaises de l'Arve.

Les années 60

Au cours des années 60, la croissance démographique et l'extension de l'agglomération en dehors des limites urbaines ne faiblissent pas. On observe à cette époque une inversion du rapport entre le nombre d'habitants de la ville et ceux du canton. Au centre, la population décroît au profit de l'implantation d'un secteur tertiaire en pleine extension, tandis que la construction des "cités-satellites" concentre une importante population à la périphérie. Si ce phénomène n'est pas nouveau, il prend durant ces années une ampleur qu'il n'avait pas connue

¹⁸ HILER, David, DAVIER, Jacques collab. (1995) op.cit. p. 127

jusqu'alors. L'augmentation des transports (et en particulier des transports privés) qui en résulte va durablement orienter les débats urbanistiques sur les questions relatives à la circulation. Ces préoccupations sont très présentes dans le schéma directeur mis au point par la nouvelle commission d'urbanisme créé à l'époque par le Grand Conseil. Connu sous le nom de "plan alvéolaire", ce document présente les lignes directrices d'une extension urbaine organisée autour de la création de grands axes de circulation et de voies express intra-urbaines délimitant chacune des unités de territoire (les "alvéoles"). Ce traitement du territoire en zones différenciées s'inscrit dans la perspective d'une agglomération en pleine expansion, qui devait atteindre, selon les estimations de l'époque, le chiffre de 800'000 habitants avant la fin du siècle... Un chiffre qui, on le constate aujourd'hui, n'a largement pas été atteint.

Des années 70 à l'époque actuelle

La seconde moitié des années 70 marque toutefois un ralentissement dans l'extension de la ville sur sa périphérie. Suite à la crise pétrolière de 1973, la conjoncture économique se dégrade, provoquant l'apparition du chômage et une stagnation de la population résidente. Le modèle de la croissance continue, très puissant dans la décennie précédente, commence à être remis en cause tandis que les préoccupations écologiques gagnent du terrain. En matière d'urbanisme, le modèle du grand ensemble implanté à la périphérie n'apparaît plus comme une solution à long terme. Témoin de ces changements, le plan directeur de 1975 préconise d'ailleurs une utilisation plus mesurée de la zone agricole et une densification des espaces déjà urbanisés. Une gestion plus pragmatique et moins dispendieuse des ressources s'impose au dépend des grands projets de la décennie précédente, notamment en matière d'aménagement du territoire. C'est l'époque où l'idée de "construire la ville en ville" s'affirme comme nouvel objectif du futur développement urbain.

Au centre, la restructuration des anciens quartiers va rencontrer durant cette période l'opposition croissante des mouvements d'habitants, qui se mobilisent contre l'emprise de plus en plus importante des secteurs tertiaire et commercial et des axes de circulation, au détriment des logements et des espaces verts. Le secteur de Champel, urbanisé tardivement, est peu touché par ces opérations de démolition-reconstruction que connaissent les anciens quartiers (comme Plainpalais, les Eaux-Vives et Saint-Gervais, qui comptaient encore des bâtiments des anciens faubourgs). Néanmoins, les changements qui s'y opèrent ne se révèlent pas moins importants. La construction de barres de logements et d'immeubles de bureaux sur les anciennes zones résidentielles de villas va profondément transformer l'apparence et la fréquentation de ces quartiers¹⁹. On note à cette époque également une augmentation massive de la circulation automobile, sur les axes radiaux des routes de Malagnou et de Florissant, mais également sur celui de l'avenue Louis-Aubert et du chemin Rieu, que l'on prévoit de raccorder à une future et hypothétique traversée de la rade. Le secteur de Champel, depuis les

années 80, continue à se densifier progressivement, tandis que des entreprises de plus en plus nombreuses viennent y installer leurs bureaux. Les constructions, entre autre, se diversifient. L'introduction de la vente des appartements en propriété par étage dans la loi fédérale au début des années 60 va promouvoir la construction de résidences de haut standing sur les terrains encore constructibles en 3^e zone de développement²⁰. La diminution de la taille des parcelles disponibles ne permet certes plus de construire des édifices de grandes dimensions et les immeubles les plus récents présentent des gabarits réduits.

Le domaine de l'animation socioculturelle dans le quartier de Champel

Depuis les années 70 se créent à Genève un grand nombre de Centres de Loisirs et de Maisons de Quartier, le plus souvent sous l'impulsion d'associations locales. A Champel, l'association la Maison du Bout-du-Monde (la MBM), constituée en 1984, s'occupe de l'organisation d'activités destinées aux enfants et aux jeunes, ainsi que de stage de création artistique et d'expositions. Suite à des problèmes de gestion dans les années 90, cette association va connaître des dissensions avec la municipalité. En 1996, elle perd la subvention de fonctionnement qu'elle recevait et cesse ses activités.

La nécessité d'une nouvelle structure destinée à la prise en charge des enfants et des adolescents se fait sentir. Trois animateurs socioculturels vont prendre le relais, en proposant un projet de Maison de quartier. Cette initiative est soutenue par les pouvoirs publics, et la Maison de Quartier de Champel est inaugurée en juin 1996, dans un chalet appartenant à la Ville de Genève, au 32 avenue Peschier. La Maison de quartier ne remplit cependant pas uniquement une fonction d'espace de loisirs, mais mène en parallèle une démarche plus large auprès des habitants, des associations et des institutions du quartier, et constitue, ainsi, un élément fort au sein du réseau associatif.

Suite à la fermeture des activités-enfants de la Maison du Bout-du-Monde (MBM), une autre association voit le jour en 1996. L'ECLA (Espace Créatif de Loisirs Actifs), créé par des parents du quartier, propose des ateliers et des activités aux enfants en dehors des heures de classes et les jours de congé. L'association bénéficie durant une année du Chalet du 34 av. Peschier, avant de se dissoudre en 1999. L'association "le Chalet" lui succède et poursuit les mêmes activités d'animation, mais cette fois dans les locaux de l'ancienne MBM, la villa Tardy. Au bénéfice d'une subvention municipale, cette nouvelle association doit se mettre en conformité avec la FASE (ce qui implique une formation des animateurs). Contrairement à la MQ, l'association "Le Chalet" s'adresse à une catégorie d'âge spécifique -les enfants- pour des ateliers d'activités créatrices ou un accueil libre les jours de semaine.

¹⁹ MOSER, Caroline (1979): *Vécu et perception dans le quartier de Champel : essai*. Faculté des sciences économiques et sociales Université de Genève Département de géographie. Genève. 1979 55 p. p.10-18

²⁰ HILER, David, DAVIER, Jacques collab. (1995) op.cit. pp. 132-133.

"Le Chalet" doit néanmoins cohabiter avec une autre association, le Nomades Café. Composée des jeunes, cette structure occupe le sous-sol (pour la discothèque) et une partie du rez-de-chaussée de la maison. Les activités proposées par le Nomades Café (qui organise des soirées techno, des activités culturelles et propose un cybercafé) vont provoquer beaucoup de réactions des riverains, à cause du bruit jusqu'à des heures prolongées.